



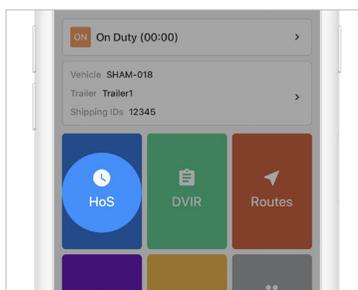
Feuillet d’instruction de Transports Canada

Ce feuillet d’instruction doit être conservé à bord et doit pouvoir être présenté lors des inspections, conformément au Règlement DORS/2005-313, article 7.

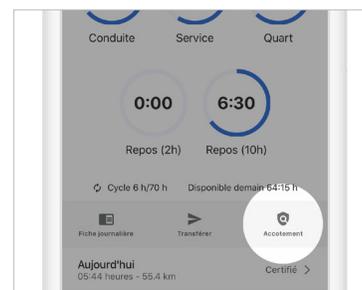
Le dispositif d’enregistrement électronique (DEE) Samsara se branche sur le port de diagnostic d’un véhicule et se synchronise entièrement avec le moteur du véhicule. Le conducteur ne peut pas modifier le temps de conduite qui est enregistré automatiquement.

L’application Samsara Driver permet au conducteur de consulter son carnet de route et d’interagir avec celui-ci par l’intermédiaire d’un téléphone intelligent ou d’une tablette. Le mode Inspection routière permet aux autorités de vérifier les fiches journalières et de les transférer.

INSPECTER LES FICHES JOURNALIÈRES



1. Ouvrez l’application Samsara Driver et appuyez sur l’icône **HoS**.

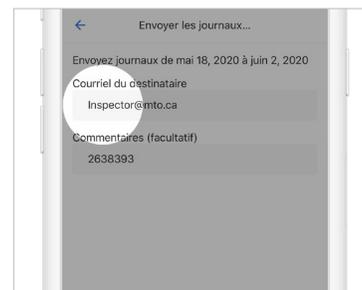


2. Appuyez sur l’icône **Accotement**.

TRANSFÉRER LES FICHES JOURNALIÈRES



1. À partir de l’écran Inspection routière, appuyez sur le bouton **Transfert**.



2. Saisissez l’adresse de courriel du destinataire.



3. Appuyez sur **Envoyer des journaux** pour envoyer les fiches journalières au destinataire.

Déclaration de conformité: Dispositif d’enregistrement électronique

Le présent document, fourni par Samsara, certifie que le DEE Samsara est un DEE enregistré auprès de la Federal Motor Carrier Safety Administration (FMCSA) et qu’il est conforme aux règlements techniques sur les DEE de la FMCSA mentionnés dans le Code of Federal Regulations partie 49, paragraphe 395.



Certification du fabricant concernant l’enregistrement et la conformité du DEE

Le présent document, fourni par Samsara, certifie que le DEE Samsara est un DEE enregistré auprès de la Federal Motor Carrier Safety Administration (FMCSA) et qu’il est conforme aux règlements techniques sur les DEE de la FMCSA mentionnés dans le Code of Federal Regulations partie 49, paragraphe 395.



Feuillet d'instruction de Transports Canada (suite)

INTERFACE DU MODE INSPECTION ROUTIÈRE

Nom du conducteur	Sam Sara	ID de conducteur	ssara
État DL	CA	# DL	K1735990
Nom du copilote (ID)			
# DOT US	8508686		
Nom du lieu de travail principal	Beepi 2.0		
Adresse du lieu de travail principal	350 Rhode Island St, San Francisco CA 94107		
Nom du terminal domestique	Beepi Toronto		
Adresse du terminal domestique	12345 Maple CT, Toronto ON		
Distance	8.8 km		
ID du tracteur routier	SHAM-011	Tracteur routier NIV	54DB4W1B6GS814003
ID du tracteur routier	CAN-001	Tracteur routier NIV	1FTPW145X4KA09727

Transférer les fiches journalières

Voir les fiches journalières du jour précédent / suivant

Voir l'information requise sur le conducteur, le véhicule et le transporteur

Voir les changements d'état d'une activité pour la journée

Voir les données requises sur le moteur

EXIGENCES RELATIVES AU SIGNALLEMENT D'UN DYSFONCTIONNEMENT DU DEE ET PROCÉDURES CONCERNANT LA TENUE DES ENREGISTREMENTS

En cas de dysfonctionnement du DEE, le conducteur doit:

1. Aviser le transporteur par écrit dans un délai de 24 heures.
2. Avoir à sa disposition les fiches journalières au format électronique ou papier précises relatives à la période de 24 heures actuelle et aux 14 jours précédents.

En cas de dysfonctionnement du DEE, le transporteur doit:

Demander au conducteur de poursuivre la consignation de ses renseignements au moyen d'un rapport d'activités manuel jusqu'à ce que le DEE fonctionne à nouveau.